



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2018

Date de convocation du conseil municipal : le 24 mai 2018

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Marianne MICHEL, Jean Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE et Antoine GIEU.

Procurations : André BONSIGNORE à Yves GENEVOIS

Absents ou excusés : Mikaël THOMAS et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Antoine GIEU

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : [www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)**

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 13 avril 2018.
- Le Conseil approuve le portage de l'étude et du suivi de l'élaboration de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers par la Communauté de Communes de l'Oisans pour le compte de la Commune de Vaujany et approuve la signature de cette dernière .
- Le Conseil approuve le retrait de la Communauté de communes de la Matheysine du SACO pour l'exercice de la compétence GEMAPI.
- Le Conseil approuve le montant du programme pour la réalisation du nouveau Pôle Culturel de la Commune (hors Espace muséographique) fixé à 900 000.00 € HT ainsi que l'avant-projet-définitif pour la réalisation des travaux pour un montant de 735 000.00 € HT et décide de lancer les consultations afférentes pour les missions de maîtrise d'œuvre et annexes ainsi que pour la réalisation des travaux en application des procédures issues du Décret relatif aux Marchés Publics. Le Conseil sollicite également un financement de ce projet auprès de différents organismes.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché pour la Rénovation de la Télécabine de Montfrais - Lot n°1 « Changement des cabines et suspentes – adaptation des quais et garages » intervenu avec la société POMA pour un montant de 63 061.68 € HT, portant le montant du marché à 1 923 061.68 € HT, soit une augmentation de 3.39 % du montant du marché initial.
- Le Conseil homologue les tarifs de la Société Publique Locale Oz-Vaujany pour les saisons d'été 2018 et d'hiver 2018/2019.
- Le Conseil fixe le taux de la taxe LOI MONTAGNE Communale 2018-2019 sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques à 3% des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport.
- Le Conseil confie la gestion du Café-Bar-Brasserie du Pôle Sports Loisirs à Monsieur Christian CAUBET pour une redevance annuelle fixée à 12 500 € HT soit 15 000 € TTC et pour une durée d'un an à compter du 13 décembre 2018, renouvelable par reconduction tacite pour une seule durée de trois ans.
- Le Conseil prend acte du rapport annuel d'activités pour la gestion des équipements en eau potable sur le territoire de la Commune durant l'année 2017 établi par la SAUR.
- Le Conseil approuve la convention relative aux Championnats de France Elite de patinage artistique, danse sur glace, short-track, patinage synchronisé et ballet qui se dérouleront du 11 au 15 décembre 2018 avec la Fédération Française des Sports de Glace et décide d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 80 000 €. Le Conseil sollicite également des subventions auprès du Département de l'Isère et de la Région Rhône Alpes Auvergne.
- Le Conseil approuve la convention de participation financière entre le SIEPAVEO, la Commune de Vaujany et la Commune d'Huez relative à la mission d'audit pour la répartition des recettes AHGDS.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Ville et du budget Patinoire Piscine 2018, au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°1.
- Le Conseil décide d'adhérer à l'association Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales pour l'année 2018.
- Le Conseil approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée Section G n°2343.
- Le Conseil approuve les tarifs 2018 des produits vendus par l'Office de Tourisme Municipal détaillés ci-dessous et approuve leur intégration au sein de la régie de recettes existante :
- Le Conseil renouvelle par voie d'avenant le contrat de gestion du gîte collectif « Côte Belle » à la SARL G.S.C. pour une durée d'un an dans les mêmes conditions, du 15 décembre 2018 au 14 décembre 2019.
- Le Conseil approuve la dénomination d'une voie communale : Chemin du Clot Laissey.



Le Maire,

Yves GENEVOIS